

**Rôle de la séance publique du 04/06/2026 à 09h30**

**Présidente** : Madame MORNET  
**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC  
**Greffière** : Madame SZYMANSKI

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT****01) N° 2400563 RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	M. X	SELARL D'AVOCATS ARNAULT CHAPUIS
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE COMMUNE D'OLLAINVILLE	

Demande l'annulation du jugement n° 2106579 du 22/06/2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande d'être déchargé de l'obligation de payer mise à sa charge par deux titres exécutoires émis par la commune d'Ollainville, le premier n° 308, le 30/09/2004 aux fins de recouvrer la somme de 7 455,35 euros et, le second n° 844, le 28/12/2017, pour recouvrer la somme de 1 000 euros.

**02) N° 2500118 RAPPORTEURE : Mme MORNET**

Demandeur	M. X	Me NICOLAS FORTAT (VALWILL AARPI)
Défendeur	COMMUNE DE ROUZIER-S-DE-TOURAIN EARL GFC DU BOULAY	SELARL WALTER & GARANCE AVOCATS THOMAS

PC0372042150009 : Demande l'annulation du jugement n° 2200382 du 14 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 17 novembre 2021 par lequel le maire de Rouziers-de-Touraine a délivré à l'EARL GFC du Boulay un permis de construire portant sur la construction d'un hangar agricole de stockage, de deux silos et d'une voie d'accès, sur des parcelles cadastrées section ZA 36, 37, 39 et 68 situées Lieu-dit Le Grand Boulay sur le territoire de la commune de Rouziers-de-Touraine (37360).

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**03) N° 2500726                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	COMMUNE DE ROUZIERS-DE-TOURAIN	SELARL WALTER & GARANCE AVOCATS
Défendeur	M. X	Me NICOLAS FORTAT (VALWILL AARPI)
	Mme X	Me NICOLAS FORTAT (VALWILL AARPI)
Autres parties	EARL GFC DU BOULAY	THOMAS

PC0372042150009 : Demande l'annulation du jugement n° 2201640 du 2 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a annulé, à la demande de M. X et de Mme X, l'arrêté du 17 novembre 2021 délivrant à l'EARL GFC du Boulay un permis de construire portant sur la construction d'un hangar agricole de stockage, de deux silos et d'une voie d'accès, sur des parcelles cadastrées section ZA 36, 37, 39 et 68 situées Lieu-dit Le Grand Boulay sur le territoire de la commune de Rouziers-de-Touraine (37360), en tant qu'il autorise la construction d'hangar de stockage contraire aux dispositions des articles A2 et A11.2 du plan local d'urbanisme.

---

**04) N° 2500727                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	M. X	Me NICOLAS FORTAT (VALWILL AARPI)
	Mme X	Me NICOLAS FORTAT (VALWILL AARPI)
Défendeur	COMMUNE DE ROUZIERS-DE-TOURAIN	SELARL WALTER & GARANCE AVOCATS
	EARL GFC DU BOULAY	THOMAS

PC0372042150009 : Demande l'annulation du jugement n° 2201640 du 2 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a annulé l'arrêté du 17 novembre 2021 délivrant à l'EARL GFC du Boulay un permis de construire portant sur la construction d'un hangar agricole de stockage, de deux silos et d'une voie d'accès, sur des parcelles cadastrées section ZA 36, 37, 39 et 68 situées Lieu-dit Le Grand Boulay sur le territoire de la commune de Rouziers-de-Touraine (37360), en tant qu'il autorise la construction d'hangar de stockage contraire aux dispositions des articles A2 et A11.2 du plan local d'urbanisme.

---

**05) N° 2500729                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	EARL GFC DU BOULAY	THOMAS
Défendeur	M. X	Me NICOLAS FORTAT (VALWILL AARPI)
	Mme X	Me NICOLAS FORTAT (VALWILL AARPI)
Autres parties	COMMUNE DE ROUZIERES-DE-TOURAIN	SELARL WALTER & GARANCE AVOCATS

PC0372042150009 : Demande l'annulation du jugement n° 2201640 du 2 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a annulé l'arrêté du 17 novembre 2021 délivrant à l'EARL GFC du Boulay un permis de construire portant sur la construction d'un hangar agricole de stockage, de deux silos et d'une voie d'accès, sur des parcelles cadastrées section ZA 36, 37, 39 et 68 situées Lieu-dit Le Grand Boulay sur le territoire de la commune de Rouziers-de-Touraine (37360), en tant qu'il autorise la construction d'hangar de stockage contraire aux dispositions des articles A2 et A11.2 du plan local d'urbanisme.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**06) N° 2500208                      RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

---

Demandeur	COMMUNE DE SAINT AVERTIN	SARL HUBERT VEAUUVY AVOCAT
Défendeur	M. X	SELARL ETHIS AVOCATS

Demande l'annulation du jugement 2200414 du 12 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans l'a condamnée à verser à M. X une indemnité totale de 16 640 euros en réparation du préjudice financier et moral causé par le recours à des contrats à durée déterminée.

---

**07) N° 2500750                      RAPPORTEURE : Mme MORNET**

---

Demandeur	M. X ET AUTRES	Me GALLO Me GALLO Me GALLO Me GALLO Me GALLO Me GALLO Me GALLO Me GALLO Me GALLO Me GALLO
Défendeur	COMMUNE DE VERSAILLES	CENTAURE AVOCATS

Demande l'annulation du jugement n°2206428 du 6 janvier 2025 rendu par le tribunal administratif de Versailles et l'annulation de la délibération N° D.2022.06.54 adoptée lors de la séance du Conseil municipal de Versailles du 23 juin 2022 ainsi que l'arrêté municipal N° A 2022/1280 du 30 juin 2022, sans en différer les effets dans le temps

---

**08) N° 2500441                      RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

---

Demandeur	COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE	SEBAN ET ASSOCIES
Défendeur	Mme X	ATHON-PEREZ

Demande l'annulation du jugement n° 2208117 du 16 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé sa décision du 26 avril 2022 par laquelle Mme X a été placée en position de congé de maladie ordinaire à compter du 6 avril 2022.

---

**09) N° 2503067                      RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

---

Demandeur	Mme X	ATHON-PEREZ
Défendeur	COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE	SEBAN ET ASSOCIES

Exécution du jugement n° 2208117 rendu le 16 décembre 2024 par le tribunal administratif de Versailles

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

**10) N° 2502011**

**RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

---

Demandeur	COMMUNE DE CORBREUSE	ATYS SOCIETE D'AVOCATS
Défendeur	Mme X	SELARL CDMF AVOCATS-AFFAIRES PUBLIQUES

Demande l'annulation du jugement n° 2405422 du 29 avril 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a annulé, à la demande de Mme X, l'arrêté du 16 janvier 2024 par lequel le maire de Corbreuse a refusé de lui délivrer un permis d'aménager, et la décision implicite née le 15 mai 2024 par laquelle le recours gracieux formé a été rejeté et a enjoint le maire de lui délivrer le permis sollicité.

**Rôle de la séance publique du 04/06/2026 à 11h00**

**Présidente** : Madame MORNET  
**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC  
**Greffière** : Madame SZYMANSKI

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

---

**01) N° 2401396** **RAPPORTEUR : M. COZIC**

---

Demandeur	Mme X	CABINET REMY LE BONNOIS
Défendeur	COMMUNE D'ARGENTEUIL CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL D'OISE	CENTAURE AVOCATS

Demande l'annulation du jugement n° 2013756 du 4 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la commune d'Argenteuil à réparer l'ensemble de ses préjudices patrimoniaux et personnels résultant de l'accident de service du 19 septembre 2011 et à ce qu'une expertise médicale soit ordonnée aux fins d'évaluer son état de santé et ses préjudices.

---

**02) N° 2401355** **RAPPORTEUR : M. COZIC**

---

Demandeur	M. X	ADMINIS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE VILLIERS SAINT FREDERIC	SELARL MAYET & PERRAULT

Demande l'annulation du jugement n° 2103094 en date du 21/03/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant d'une part à annuler la décision implicite par laquelle le maire de Villiers-Saint-Frédéric a rejeté sa demande du 11/12/2021 tendant au retrait des déchets et terres amenés sur son terrain et d'autre part à condamner cette dernière à lui verser des dommages et intérêts en réparation des préjudices qu'il estime avoir subis.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

**03) N° 2402390**

**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur Mme X

MYRIAM BOUSSOUM  
AVOCAT

Défendeur COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE

SCP ARENTS TRENNEC

Demande l'annulation du jugement n° 2203333 du 20 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la commune de Magny-le-Hongre à l'indemniser de préjudices subis en raison de la situation de harcèlement moral dont elle s'estime avoir été victime lorsqu'elle était employée comme gardien de police municipale titulaire.

**04) N° 2500152**

**RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur M. X  
Mme X  
M. et Mme X

BVK AVOCATS ASSOCIES  
BVK AVOCATS ASSOCIES  
BVK AVOCATS ASSOCIES

Défendeur COMMUNE DE BOUTIGNY-PROUAI  
M. et Mme X

ALCHIMIE AVOCATS  
SELARL CHEYSSON  
MARCHADIER &  
ASSOCIES

PC0280562100010 :Demandent l'annulation du jugement n° 2104665 du 14 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté leur demande tendant à annuler le permis de construire, attribué le 3 août 2021 par la commune de Boutigny-Prouais aux consorts X, portant sur la construction d'une maison d'habitation, d'une piscine, de deux boxes à chevaux, d'une sellerie, d'un box de stockage de fourrage et de stockage de matériel sur des parcelles cadastrées section G n° 168, 169 et 170 – 23 rue de Chaudejoute sur le territoire de la commune de Boutigny-Prouais



**04) N° 2502677**

**RAPPORTEUR : M. COZIC**

---

Demandeur M. X

Me BERTIN

Défendeur PREFECTURE DES YVELINES

Requête de M. X contre le jugement n° 2411505 en date du 31 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet des Yvelines en date du 25 septembre 2024 refusant le renouvellement de son titre de séjour, l'obligeant à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays à destination duquel il pourrait être reconduit d'office à l'expiration de ce délai et lui interdisant le retour sur le territoire français pendant une durée de trois ans.